



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 230725_004

OBJET : FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE DES HORIZONS

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE VINGT-CINQ JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants (C.CHEVRON, D.BOURKAIB, F.PAILLEUX et C.MONTAGNY ne prennent pas part au vote).

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE à Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO à David BOURKAIB - Pierre THOLLY à Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE à Annie CHAPUIS - Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Emmanuelle NEEL à Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Yves GORD à Christian BLANCHARD.

Absent excusé : Gérard HAEGY

Secrétaire élu pour la session : Michel NEEL

Vu la délibération n°230314_003 du 14 mars 2023 portant vote des subventions 2023,

Vu la demande de subvention de l'association sportive du Lycée des Horizons pour leur participation au championnat de France UNSS de Gymnastique en date du 3 juin 2023,

Considérant que l'association dénommée AS Lycée des Horizons a participé au championnat de France UNSS de Gymnastique à SIX-FOURS (83) du 22 au 24 mai 2023 et que les jeunes ont été qualifiés ;

Considérant que l'association, représentée par Monsieur Eric FULCHIRON, a fait une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 340 €,

Considérant qu'une ligne budgétaire est prévue pour ce type de demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 340 euros à l'AS Lycée des Horizons.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230725-230725_004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2023

Publication : 31/07/2023



Le secrétaire de séance,
Michel NEEL